

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - BORDEAUX - Contrat d'agglomération et Programme des travaux concomitants du tramway - Aménagement du Pôle intermodal St Jean - Confirmation de décision de faire - Marché de Maîtrise d'oeuvre n°05188U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet de Pôle intermodal St Jean à Bordeaux consiste notamment à réaménager les espaces publics en surface sur le site de la gare St Jean.

Une partie de ces travaux est financée dans le cadre d'une convention partenariale entre la Communauté urbaine et le Conseil Régional, le Conseil Général et la SNCF pour une valeur prévisionnelle de 7 317 810 € HT au niveau des études préliminaires (valeur économique décembre 2004). L'autre partie est financée dans le cadre du programme des travaux concomitants, pour un montant prévisionnel de 1 791 498 € HT (valeur économique décembre 2004).

Par délibération n°2005/0483 du 8 juillet 2005, le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président à signer avec le groupement BROCHET-LAJUS-PUEYO / Sabine HARISTOY/ CETAB INGENIERIE / L'OBSERVATOIRE 1, le marché n° 05188U relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du pôle intermodal St Jean à Bordeaux.

Le montant du coût prévisionnel des travaux s'élevait à la conclusion du contrat, après négociations, à 9 109 307,97 € HT soit 10 894 732,33 € TTC, (valeur décembre 2004) pour un montant provisoire d'honoraires du maître d'œuvre de 994 774,60 € HT soit 1 189 750,42 € TTC.

La mission de maîtrise d'œuvre privée s'est exercée sur la totalité de l'opération jusqu'en phase études préliminaires, au-delà, la mission complète est répartie par secteurs entre maîtrise d'œuvre privée et maîtrise d'œuvre publique CUB (plans en annexe).

Les études d'avant-projet étant terminées, il est nécessaire :

- de considérer l'évolution du projet et des coûts au regard du chiffrage :
 - des travaux sous maîtrise d'œuvre publique,
 - des travaux sous maîtrise d'œuvre privée, en vue de la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, arrêtant le coût prévisionnel des travaux et le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre privé, conformément aux dispositions de la loi MOP,
- de confirmer la décision de faire, au regard du nouveau coût prévisionnel des travaux toutes maîtrises d'œuvre confondues.

-1- Evolution du projet et des coûts de travaux

Travaux d'infrastructures relevant de la maîtrise d'œuvre publique :

L'ensemble de ces travaux a été chiffré, en phase concours, par le maître d'œuvre privé à 1 952 432,74 € HT en valeur décembre 2004.

Considérant le temps écoulé entre cette estimation et la production de l'avant projet, il convient d'actualiser ce montant. Celui-ci, en valeur juillet 2006, est ainsi porté par application d'un coefficient de 1,092 (variation index TP01 entre 12-2004 et 07-2006) à 2 132 056,55 € HT.

Le coût des travaux ressortant de l'avant projet établi par la maîtrise d'œuvre publique s'élève à 2 180 500,00 € HT, soit 2,27% d'augmentation par rapport au coût actualisé.

L'évolution du coût des travaux repose sur la prise en compte d'éléments non chiffrés tant au stade du concours que de l'étude préliminaire, mais dont l'exécution est indispensable pour respecter le parti fonctionnel dévolu aux différentes voies concernées.

Des mesures d'économies ont par ailleurs été réalisées pour les aménagements rue Terres de Borde afin de prendre en compte l'existence du programme à moyen terme d'aménagement urbain du quartier Belcier.

A ces travaux, s'ajoute, à la demande du maître d'ouvrage, le traitement du carrefour Pont du Guit, Furtado, Domercq, A. St Germain et Pelleport, dont la restructuration globale s'est révélée indispensable en terme de sécurité notamment au regard du fonctionnement et de l'accessibilité à la gare. La dépense en résultant se monte à 638 000 € HT.

Evolution du coût des travaux (valeur juillet 2006)

Coût HT EP hors évolution	prise en compte des éléments complémentaires	Coût HT évolution	Coût total HT AVP
1 263 500	Carrefour à feux Paludate à créer; modification de la voirie pour assurer les nouveaux mouvements sur ce carrefour ; reprise de la signalisation verticale, au sol et du jalonnement.	148 000	1 411 500
204 000	Prise en compte de la modification du carrefour à feux, pour la mise à double sens au droit de la rue de Saget	85 000	289 000
430 000	Même fait que pour le cours de la Marne, mais pour ce qui concerne le stationnement	50 000	480 000
1 897 500		283 000	2 180 500
0	Restructuration globale du carrefour Pont du Guit, rues Furtado, Domercq, A. St Germain et Pelleport.	638 000	638 000
		921 000	2 818 500

Coût HT phase concours actualisé valeur juillet 2006 2 132 056,55

Travaux d'infrastructures, de bâtiment et de superstructures relevant de la maîtrise d'œuvre privée – avenant n°1

Les études d'avant-projet relatives aux travaux, bâtiment compris, étant à ce jour achevées, il convient par avenant, conformément aux dispositions de la loi MOP de fixer le coût prévisionnel des travaux relevant de la maîtrise d'œuvre privée, niveau avant projet, et d'arrêter le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre.

L'estimation des travaux par le maître d'œuvre privé au niveau avant-projet s'élevait, aux conditions économiques actuelles, à 8 423 438,81 € HT (valeur juillet 2006) pour un coût estimé en phase concours à 7 156 875,23 € HT (valeur décembre 2004).

En appliquant les index BT01 et TP01 respectivement aux lots bâtiment et superstructures d'une part et infrastructures et éclairage d'autre part, l'actualisation porte le coût estimé en phase concours par le maître d'œuvre privé à 7 763 384,97 € HT (valeur juillet 2006), soit un dépassement au niveau avant-projet de 660 053,84 € HT par rapport au coût actualisé.

Cette augmentation est liée, au-delà des adaptations normales du projet en cours de conception, à des modifications de programme pour 413 588 € HT, avec l'ajout :

- de feux de signalisation (295 000 € HT),
- d'un escalier de secours au droit de la tête de station taxis (73 000 € HT),
- de mobiliers supplémentaires et bouches d'arrosage (45 588 € HT),

Préalablement à la remise de l'avant-projet et de l'estimation financière des travaux de voirie, le maître d'œuvre avait proposé des mesures économiques afin de conserver l'équilibre du programme général.

Ces économies s'élèvent ainsi à 380 000 € HT et consistent à supprimer les postes suivants :

* infrastructures

- réfection de l'étanchéité du parking (177 500 € HT), prestation qui après sondages se révèle finalement inutile;
- fermeture végétalisée sous l'ouvrage tramway (67 500 € HT);
- déplacement de la grille-trémie d'air vicié sur parvis « arrivée » (25 000 € HT);
- dallage en verre pour la couverture des quatre trémies sur parvis « départ » (30 000 € HT)

* bâtiment

- deuxième paroi de verre type profilé pour le bâtiment (40 000 € HT);
- revêtement de sol béton résine pour le parc vélos (40 000 € HT).

Le coût prévisionnel, prenant en compte tant les évolutions du programme que les aménagements du projet en termes de précisions entre les niveaux EP et AVP, est donc en augmentation de 8,5 % par rapport au coût actualisé (5,4% au titre de l'évolution du programme et 3,1% au titre des aménagements du projet).

- Incidence sur le Forfait définitif de rémunération

S'élevant initialement à 994 774,60 € HT (valeur 12.2004), la rémunération du maître d'œuvre privé, a évolué en fonction de l'évolution du coût prévisionnel des travaux niveau avant-projet. Après négociation des taux de rémunération, le forfait définitif d'honoraires a été arrêté à 1 054 761,27€ HT (valeur 07.2006) soit une augmentation s'élevant à 59 986,67 € HT ce qui équivaut à environ 6,03 %.

Par ailleurs, il convient de confier au maître d'œuvre une mission complémentaire consistant à intégrer notamment en matière de cheminement, les dispositions, précisées par l'arrêté du 1^{er} août 2006, de la loi du 11 février 2005 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Le forfait de rémunération de cette mission complémentaire s'élève à 3 177,26 € HT soit 3 800 € TTC, et représente un accroissement de la rémunération initiale de 0,32%

Ainsi, le forfait définitif de rémunération incluant toutes les missions s'élève 1 057 938,53 € HT, soit 6,35 % d'augmentation par rapport au montant initial.

Les travaux relatifs à l'implantation des feux de signalisation chiffrés dans le cadre du projet à 295 000 € HT, seront traités par ailleurs dans le cadre d'un marché spécifique géré par un service communautaire. Ce coût a été déduit de l'assiette de calcul des honoraires du maître d'œuvre privé.

L'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre dépassant de plus de 5 % le forfait initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 6 décembre 2006.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics – 13^{ème} étage

-2- Confirmation de décision de faire

Le tableau, ci-dessous, fait apparaître l'évolution du coût et le mode de financement des

travaux, ainsi que les maîtrises d'œuvre chargées de leurs réalisations :

Maîtrise d'œuvre		Financement des travaux en € HT		
privée	publique		niveau concours 12.2004	niveau AVP 07.2006
Au titre du contrat d'agglomération				
X		Parvis arrivée	1 260 632,20	1 212 229,10
X		Zone de régulation	tX de surface 278 370,85	479 521,90
			bâtiment 900 000,00	1 152 065,00
X		Parvis départ	684 586,80	728 774,00
X		Face parvis départ	1 606 709,70	1 996 418,40
X		St Vincent de Paul	216 757,08	259 805,40
X		Domercq sud	897 167,00	1 167 255,90
X	X	Terres de Borde	1 418 086,00	1 411 500,00
X		Belcier	55 500,00	0,00
S/total			7 317 809,63	8 407 569,70
Au titre du programme des travaux concomitants				
X		Place Casablanca	846 105,60	1 113 621,50
	X	Cours de la marne	238 542,00	289 000,00
	X	Domercq nord	415 043,92	480 000,00
	X	Giratoire Pont du Guit	/	638 000,00
X		St Vincent de Paul	291 806,80	313 747,61
S/total			1 791 498,32	2 834 369,11
Total global			9 109 307,95	11 241 938,81

Le coût global des travaux, maîtrises d'œuvre privée et publique confondues, s'élève ainsi à 11 241 938,81 € HT soit 13 445 358,82 € TTC, ce qui représente une augmentation de 23,41% par rapport au coût initial phase concours et de 13,61 % par rapport à ce même coût actualisé.

Pour la partie financée par le contrat d'agglomération, le comité technique du pôle intermodal, constitué des divers partenaires financiers du projet signataires de la convention du contrat d'agglomération (réunion du 11 juillet 2006), a considéré comme recevable l'accroissement de la dépense au regard de l'évolution constatée des conditions économiques par rapport aux montants inscrits dans ladite convention.

Pour la partie financée au titre du programme des travaux concomitants, l'augmentation est justifiée par l'extension de la rue Charles Domercq au carrefour du pont du Guit (638 000 € HT), qui se révèle nécessaire en termes de sécurité.

Il est proposé de confirmer la décision de faire sur la base de l'avant projet précisant le projet et son nouveau coût prévisionnel de travaux d'un montant de 11 241 938,81 € HT soit 13 445 358,82 € TTC.

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- confirmer la décision de faire, pour un montant global de travaux, toutes maîtrises d'œuvre confondues, de 11 241 938,81 € HT soit 13 445 358,82 € TTC,

- approuver le projet d'avenant n°1 au marché 051 88U ayant pour objet, d'une part, de fixer le coût prévisionnel des travaux relevant de la maîtrise d'œuvre privée objet l'aménagement du Pôle intermodal St Jean à Bordeaux de la maîtrise d'œuvre assurée par le groupement BROCHET-LAJUS-PUEYO / Sabine HARISTOY / CETAB INGENIERIE / L'OBSERVATOIRE 1 et d'autre part de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre privé,

et autoriser Monsieur le Président :

- à signer ledit avenant n° 1 au marché 05188U pour un coût prévisionnel de travaux de 8 423 438,81 € HT, soit 10 047 432,82 € TTC et pour un forfait définitif de rémunération de 1 057 938,53 € HT, soit 1 265 294,48 € TTC

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2007**